

« Aides sociales » : un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté monétaire en France

Mathias André (Insee)[\[1\]](#) et [Pierre Madec](#)

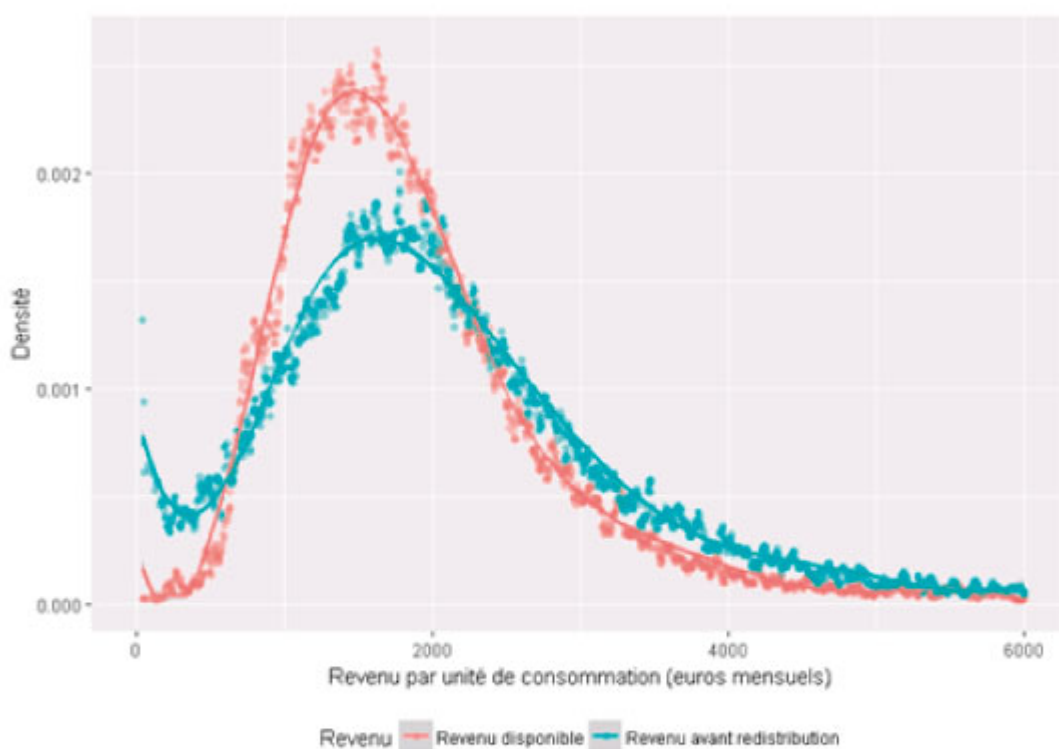
L'importance du système de protection sociale et le financement public des systèmes de santé et de retraite expliquent une grande partie du différentiel des dépenses publiques entre la France et le reste des pays de l'OCDE (voir billet de [blog OFCE : « La France \(presque\) 'championne du monde' de la dépense sociale et de la baisse de la pauvreté »](#)). Ainsi, une grande part des droits aux transferts sociaux ouverts sont directement liés aux cotisations sociales payées (en retraite et en assurance chômage notamment). De fait, la majorité des prestations versées n'ont pas de visée directement redistributive. A contrario, les minima sociaux, la Prime d'activité, les allocations logement ou encore certaines prestations familiales ont un objectif explicite de redistribution et de réduction de la pauvreté monétaire.

Selon les derniers comptes de la protection sociale [publiés ce jeudi 21 juin 2018](#), la dépense totale de minima sociaux s'établissait en 2016 à 26,6 milliards d'euros, celle de la Prime d'activité à 4,1 milliards, les prestations familiales et les allocations logements versées aux ménages pauvres atteignaient respectivement 6,4 milliards d'euros et 10 milliards d'euros. Nous nous limiterons aux prestations sociales à visée redistributive.

Les minima sociaux bénéficient à 4 millions de personnes, 13,6 millions de personnes vivent dans des ménages percevant une allocation logement, les prestations familiales sont perçues

par 6,8 millions de familles et la prime d'activité bénéficie à 2,6 millions de foyers. Compte tenu à la fois des montants distribués et du public visé, les prestations sociales à visée redistributive augmentent le niveau de vie de millions de ménages modestes. A contrario, les prélèvements progressifs comme la taxe d'habitation ou l'impôt sur le revenu amputent le niveau de vie des ménages les plus aisés. Ainsi, la redistribution monétaire réduit massivement la proportion de personnes à très bas revenu (inférieur à 650 euros par mois) (*graphique 1*).

Graphique 1. Distribution des niveaux de vie mensuels avant et après redistribution monétaire en 2016



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : avant redistribution, près de 0,2% de des personnes ont un niveau de vie pour une personne seule inférieure à 150 euros par mois. Après redistribution, elles sont moins de 0,001%.

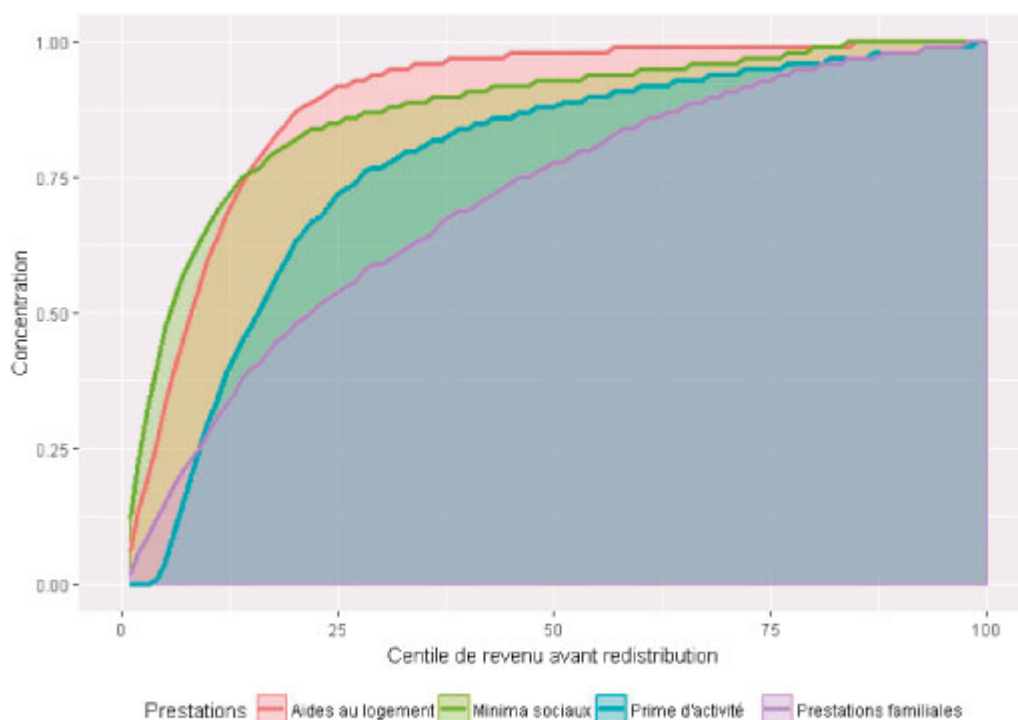
Note : les personnes ayant un niveau de vie au-delà de 6000 euros par mois ne sont pas représentées sur cette figure. Elles représentent 3,2 % de la population avant redistribution et 1,2 % après.

Sources : Insee, enquête Revenus et fiscaux 2014 (actualisée 2016) ; modèle Ines 2016, calculs des auteurs.

Cet impact important des prestations sociales à visée redistributive sur les plus bas revenus s'explique en grande partie par leur ciblage : les 10 % de ménages les plus modestes bénéficient de plus des deux tiers des minima sociaux

et des allocations logement et plus d'un tiers de la Prime d'activité (graphique 2). Sur les 18 milliards d'euros d'aides au logement, près de 16 milliards sont alloués aux 20% de ménages les plus modestes. Il en est de même pour les minima sociaux.

Graphique 2. Concentration des « aides sociales » en fonction du centile de niveau de vie



Note de lecture : 50 % du montant total d'allocation logement est distribué aux 12% des ménages les plus modestes en niveau de vie par uc.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014 (actualisée 2016) ; Insee, Drees, modèle Ines 2016, calculs des auteurs.

La concentration des aides vers les ménages les plus modestes est confirmée par l'analyse de la composition du niveau de vie, *i.e.* du revenu après redistribution des ménages (tableau 1). Les minima sociaux représentent 12% du niveau de vie des ménages pauvres[2] soit 95 euros par mois en moyenne par unité de consommation. Les allocations logement s'élèvent elles à 120 euros et la Prime d'activité à 25 euros en moyenne par unité de consommation (UC)) (tableau 1). Chez les ménages sortis de la pauvreté grâce à la redistribution monétaire (2,5 millions de ménages)[3], les montants perçus en minima sociaux sont plus importants (125 euros par mois en moyenne par UC) mais la part de ces derniers dans le niveau de vie est

légèrement plus faible (11%). Cette part est quasi-nulle pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur à la médiane mais dont les seuls revenus d'activité ou de remplacement (retraite, indemnités chômage) suffisent à les protéger de la pauvreté monétaire. Il en est de même pour les allocations logement et les prestations familiales.

Tableau 1. Effet de chaque étape de la redistribution (en prestation) sur le niveau de vie moyen après prélèvement

	Ménages pauvres après redistribution		Ménages sortis de la pauvreté grâce à la redistribution		Ménages au niveau de vie inférieur à la médiane		Ménages au niveau de vie entre la médiane et le dernier décile		Ménage du dernier décile		Ensemble	
	Effectif : 3 130 000 ménages		Effectif : 2 510 000 ménages		Effectif : 7 900 000 ménages		Effectif : 11 500 000 ménages		Effectif : 2 800 000 ménages		Effectif : 27 800 000 ménages	
	En euros mensuel par uc	En % du niveau de vie	En euros mensuel par uc	En % du niveau de vie	En euros mensuel par uc	En % du niveau de vie	En euros mensuel par uc	En % du niveau de vie	En euros mensuel par uc	En % du niveau de vie	En euros mensuel par uc	En % du niveau de vie
Revenu après prélèvements et avant prestations	425	56	755	66	1 355	96	2 160	98	4 680	100	1 865	94
Minima sociaux	95	12	125	11	5	0	5	0	5	0	25	1
Prime d'activité	25	3	30	3	5	0	5	0	0	0	10	1
Allocations logement	120	16	115	10	10	1	0	0	0	0	30	2
Prestations familiales	100	13	120	10	40	3	30	1	10	0	40	2
Revenu disponible	765	100	1 145	100	1 415	100	2 200	100	4 695	100	1 975	100

Note de lecture : 50 % du montant total d'allocation logement est distribué aux 8 % des ménages les plus modestes.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014 (actualisée 2016) ; Insee, Drees, modèle Ines 2016, calculs des auteurs

L'impact de ces prestations sociales, et notamment des minima, sur la réduction de la pauvreté est donc majeur. Sans prélèvements ni prestations, le taux de pauvreté serait 8,9 points supérieur à son niveau actuel (22,8% contre 13,9%) (tableau 2) [4]. La diminution du taux de pauvreté est principalement assurée par les prestations familiales, les aides au logement et les minima sociaux, qui contribuent chacun à une baisse de plus de 2 points de ce taux. En outre, l'intensité de la pauvreté, définie comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, est réduite de moitié, soit 19,6 points. Cela correspond à une augmentation du niveau de vie médian des personnes pauvres de +38% en raison des aides au logement et +34% grâce aux minima sociaux. Les minima sociaux permettent, à eux seuls, de réduire le taux de pauvreté de 2,1 points et l'intensité de la pauvreté de 6,7 points.

Tableau 2. Indicateurs de pauvreté selon le type de revenus considéré en 2016

	Taux de pauvreté		Intensité de la pauvreté	
	Niveau (en %)	Effet (en points)	Niveau (en %)	Effet (en points)
Revenu avant redistribution	22,8		39,2	
Financement de la protection sociale	22,5	-0,33	39,5	0,3
Impôt sur le revenu	22	-0,45	39,6	0,08
Taxe d'habitation	21,9	-0,17	39,4	-0,15
Prestations familiales	19,3	-2,51	35,2	-4,2
Aides au logement	17	-2,39	27,7	-7,5
Minima sociaux	14,9	-2,07	21	-6,71
Prime d'activité	13,9	-0,99	19,6	-1,42
Revenu disponible (Total)	13,9	-8,91	19,6	-19,61

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : Les valeurs en niveau pour 2016 sont calculées de façon similaire à l'étude « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités. Résultats expérimentaux pour 2016 », Kévin Schmitt et Michaël Sicsic, *Insee Focus n° 96*, octobre 2017.

Sources : Insee, enquête Revenus et fiscaux 2014 (actualisée 2016) ; modèle Ines 2016, calculs des auteurs.

Au-delà de leur rôle dans la réduction de la pauvreté monétaire, le système redistributif et en son sein principalement les prestations sociales à visée redistributive impactent les principaux indicateurs d'inégalités de niveau de vie (*tableau 3*) :

- le rapport inter-déciles passe de 6,2 avant redistribution à 3,4 après, soit une baisse de 45%, principalement en raison de l'impôt sur le revenu (baisse de 0,55), des prestations familiales (baisse de 0,9) et des aides au logement (baisse de 0,63) ;
- l'indice de Gini passe de 0,386 avant redistribution à 0,290 après dont 32% de cette baisse est dû à l'impôt sur le revenu et 24% aux prestations familiales ;
- la dispersion des revenus mesurée par le ratio (100-S80/S20) passe de 13,7 avant à 4,3 après redistribution (soit une baisse de 70%).

Tableau 3. Indicateurs d'inégalités selon le type de revenus considéré en 2016

	Indice de Gini		Rapport inter-déciles D9/D1		Indice de dispersion (100-S80)/S20	
	Niveau	Effet (en points)	Niveau	Effet	Niveau	Effet
Revenu avant redistribution	0,386		6,3	—	14,2	—
Financement de la protection sociale	0,38	-0,006	6,1	-0,20	20,6	6,40
Impôt sur le revenu	0,349	-0,03	5,5	-0,60	20	-0,60
Taxe d'habitation	0,349	0,00	5,5	—	22,2	2,20
Prestations familiales	0,326	-0,023	4,6	-0,90	9,4	-12,80
Aides au logement	0,31	-0,016	3,9	-0,70	6,3	-3,10
Minima sociaux	0,294	-0,017	3,5	-0,40	4,7	-1,60
Prime d'activité	0,29	-0,004	3,4	-0,10	4,3	-0,40
Revenu disponible (Total)	0,29	-0,096	3,4	-2,90	4,3	-9,90

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : Les valeurs en niveau pour 2016 sont calculées de façon similaire à l'étude « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités. Résultats expérimentaux pour 2016 », Kévin Schmitt et Michaël Sicsic, *Insee Focus n° 96*, octobre 2017.

Sources : Insee, enquête Revenus et fiscaux 2014 (actualisée 2016) ; modèle Ines 2016, calculs des auteurs.

[1] Cette publication est de la responsabilité seule de l'auteur et n'engage pas son institution.

[2] Un ménage est considéré comme « pauvre » lorsque son niveau de vie, *i.e.* son revenu après redistribution par unité de consommation, est inférieur à 60% du niveau de vie médian des ménages soit 1 115 euros par mois et par unité de consommation en 2016.

[3] Ces ménages correspondent aux ménages dont le revenu avant redistribution (par UC) est inférieur à 60% du revenu médian avec redistribution et dont le revenu après redistribution (par uc) est supérieur à 60% du revenu médian après redistribution.

[4] Cette comparaison s'inscrit dans une analyse statique du système redistributif. Comme nous l'avons vu précédemment, des revenus d'activités suffisant permettent également de réduire le risque de pauvreté. De plus, cette comparaison ne dit rien de la possible réallocation des moyens de protection sociale. Si des économies sont réalisées sur les prestations sociales en vue d'accroître, par quelque manière que ce soit, les revenus d'activité des plus modestes, la pauvreté monétaire pourrait se réduire.